



Assemblée générale

Distr. limitée
22 octobre 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session
Deuxième Commission
Point 20 de l'ordre du jour
Développement durable

Turkménistan : projet de résolution

Vers une coopération de tous les acteurs du secteur des transports pour la promotion de couloirs de transit multimodal durables

L'Assemblée générale,

Rappelant la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement¹, l'Action 21², le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21³, la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable⁴, le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Plan de mise en œuvre de Johannesburg)⁵, le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons »⁶ et le Programme de développement durable à l'horizon 2030⁷,

Rappelant également le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement⁸,

Rappelant en outre sa résolution 69/213 du 19 décembre 2014 sur le rôle des couloirs de transport et de transit en matière de coopération internationale et de développement durable,

¹ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992*, vol. I, *Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe I.

² *Ibid.*, annexe II.

³ Résolution S-19/2, annexe.

⁴ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 1, annexe.

⁵ *Ibid.*, résolution 2, annexe.

⁶ Résolution 66/288, annexe.

⁷ Résolution 70/1.

⁸ Résolution 69/313, annexe.



Prenant note de la Déclaration d'Achgabat⁹ adoptée à la Conférence internationale de haut niveau sur le rôle des couloirs de transport en transit en matière de coopération internationale, de stabilité et de développement durable, tenue à Achgabat les 3 et 4 septembre 2014 en coopération avec la Commission économique pour l'Europe, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et l'Union internationale des transports routiers,

Rappelant ses résolutions 55/215 du 21 décembre 2000, 56/76 du 11 décembre 2001, 58/129 du 19 décembre 2003, 60/215 du 22 décembre 2005, 62/211 du 19 décembre 2007, 64/223 du 21 décembre 2009, 66/223 du 22 décembre 2011 et 68/234 du 20 septembre 2013, sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires concernés, en particulier le secteur privé,

Rappelant également ses résolutions 57/309 du 22 mai 2003, 58/9 du 5 novembre 2003, 58/289 du 14 avril 2004, 60/5 du 26 octobre 2005, 62/244 du 31 mars 2008, 64/255 du 2 mars 2010, 66/260 du 19 avril 2012 et 68/269 du 10 avril 2014 relatives à l'amélioration de la sécurité routière dans le monde et à la nécessité d'élaborer des plans pour la renforcer dans les couloirs internationaux de transport routier en transit conformément au Plan mondial pour la Décennie d'action pour la sécurité routière 2011-2020,

Prenant note de la création du Groupe consultatif de haut niveau du Secrétaire général sur le transport durable,

Reconnaissant l'importance du rôle que des couloirs de transport multimodal et de transit respectueux de l'environnement, sûrs, performants, fiables et d'un coût abordable, propres à assurer efficacement les mouvements de marchandises et de personnes jouent en favorisant une croissance économique durable, en améliorant le bien-être des populations et en renforçant la coopération et le commerce internationaux,

Soulignant la nécessité d'harmoniser et d'améliorer les infrastructures, les installations et les services de transport et de douane dans les couloirs internationaux de transport et de transit,

Notant l'importance des projets qui sont menés par les cinq commissions régionales des Nations Unies dans le cadre du programme Compte de l'Organisation des Nations Unies pour le développement dans l'optique de créer de plus larges couloirs de transport et de déterminer les infrastructures matérielles et institutionnelles à mettre en place pour les rendre opérationnels,

Consciente qu'il importe de répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral, notamment en mettant en place et en favorisant des systèmes de transport en transit efficaces qui les relient aux marchés internationaux, et réaffirmant à cet égard que la Déclaration de Vienne et le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024¹⁰ constituent un cadre essentiel pour l'instauration de partenariats véritables entre les pays en développement sans littoral et de transit et leurs partenaires de développement aux niveaux national, bilatéral, sous-régional, régional et mondial,

⁹ A/68/991, annexe.

¹⁰ Résolution 69/137, annexes I et II.

Prenant acte du lancement, le 26 septembre 2015, du Partenariat mondial pour le transport durable et notant, à cet égard, la mission et les objectifs de ce partenariat conçu en tant qu'initiative multipartite englobant tous les modes de transport, orientée vers l'action et menée sous l'impulsion des entreprises du secteur,

Considérant qu'il est nécessaire que l'Organisation des Nations Unies et les partenariats existants sur les questions du transport durable, notamment le Partenariat mondial pour le transport durable, le Partenariat pour des transports écologiques à faible émission de carbone et le Groupe des Amis du transport durable, continuent de collaborer et de coordonner leur action,

Soulignant que le transport multimodal et les couloirs de transport jouent un rôle vital, s'agissant de surmonter les obstacles opérationnels dans les situations d'urgence humanitaire complexes et de catastrophe naturelle, en maintenant les chaînes d'approvisionnement alimentaire, ce qui permet de rétablir la sécurité alimentaire et la nutrition, d'établir ou de rétablir les moyens de subsistance, de réduire les risques et de permettre aux populations, communautés et pays, notamment dans les régions touchées par un conflit, de satisfaire leurs propres besoins alimentaires et nutritionnels,

Soulignant également le rôle que jouent, dans la promotion de transports en transit internationaux sans discontinuité, les routes et les voies ferrées internationales, les centres logistiques intermodaux et les ports secs, les chaînes logistiques et d'approvisionnement mondiales, l'intégration des modes de transport, les technologies appropriées et l'entretien et l'amélioration des infrastructures,

Soulignant en outre qu'il importe que tous les acteurs du secteur du transport, tous modes confondus, coopèrent en vue de créer et de maintenir des chaînes d'approvisionnement durables, notamment dans les pays en développement, afin de rendre les marchés plus accessibles et l'offre plus fiable, de renforcer la diversification et la création de valeur ajoutée, d'améliorer la compétitivité des produits de base, de renforcer la chaîne de commercialisation, d'améliorer la structure du marché, d'élargir la base d'exportation et d'assurer la participation effective de toutes les parties prenantes

Consciente de la nécessité de relier l'économie des petits États insulaires en développement au réseau des chaînes d'approvisionnement mondiales et, pour ce faire, de les intégrer aux couloirs de transport multimodal et de transit existants ou nouveaux,

Consciente également de l'importance des couloirs de transport et de transit s'agissant de faciliter la jonction entre modes de transport sur les voies de communication nationales, de favoriser les liens entre zones urbaines et zones rurales afin de stimuler la croissance économique aux niveaux local et régional, de promouvoir l'interaction entre les villes, les populations et les ressources, et de faciliter le commerce intra et interrégional,

1. *Estime* qu'il faut poursuivre la coopération internationale pour que les questions relatives aux couloirs internationaux de transport et de transit soient traitées comme un élément essentiel du développement durable;

2. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur le rôle des couloirs de transport et de transit en matière de coopération internationale et de développement

durable¹¹, qui expose les vues et les recommandations des États Membres, des organisations régionales et internationales compétentes et des organismes des Nations Unies, notamment des commissions régionales, sur les questions relatives à la mise en place de couloirs de transport et de transit;

3. *Invite* le Secrétaire général à continuer de promouvoir la coopération internationale sur les questions du transport durable et encourage à cet égard la poursuite, selon qu'il conviendra, de l'action menée pour renforcer la coordination des activités du système des Nations Unies dans le domaine du transport;

4. *Se félicite* de l'initiative qu'a prise le Secrétaire général de convoquer, à la fin de 2016, une conférence mondiale sur le transport durable;

5. *Prend note avec satisfaction* de la création du groupe consultatif de haut niveau du Secrétaire général sur le transport durable et attend avec intérêt la publication d'un rapport sur l'avenir des transports dans le monde, qui contiendra un message et des recommandations de portée mondiale et proposera notamment des mesures innovantes et des partenariats multipartites pour le transport durable;

6. *Se félicite* de la tenue, les 18 et 19 novembre 2015 à Brasilia, de la deuxième Conférence mondiale de haut niveau sur la sécurité routière, qui sera chargée d'évaluer les progrès accomplis dans l'application du Plan mondial pour la Décennie d'action pour la sécurité routière 2011-2020 et la réalisation des objectifs de la Décennie;

7. *Souligne* que les couloirs de transport internationaux devraient être définis, conçus et mis en œuvre en ayant à l'esprit les avantages compétitifs de chaque mode de transport, tout en répondant aux besoins d'infrastructures, en faisant l'objet de cadres réglementaires et institutionnels applicables aux services qu'ils fournissent, et en favorisant le dialogue social, la sécurité et la santé sur le lieu de travail ainsi qu'une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les effectifs;

8. *Se félicite* de l'action menée par les organismes compétents des Nations Unies, les autres organisations internationales, régionales et sous-régionales, en particulier la Banque mondiale, les banques régionales de développement, l'Organisation mondiale des douanes, l'Organisation mondiale du commerce, l'Union internationale des transports routiers, l'Union internationale des chemins de fer et le Forum international des transports, dans le cadre de leur mandat respectif, pour créer des couloirs internationaux et régionaux de transport et de transit et les mettre en service;

9. *Demande* que des efforts soient faits pour promouvoir l'intégration et la coopération économiques régionales, y compris par l'amélioration des infrastructures de transport transfrontières, le renforcement des liaisons régionales et la facilitation du commerce et de l'investissement régionaux;

10. *Demande* aux États Membres et aux organisations internationales et régionales d'encourager encore les parties concernées par la création et la mise en service de couloirs internationaux de transport et de transit à renforcer leur coordination et à accroître la fréquence de leurs consultations périodiques;

¹¹ A/70/262.

11. *Invite* tous les États qui ne l'ont pas encore fait à envisager de signer ou de ratifier les conventions et accords des Nations Unies relatifs au transport et à la facilitation du transit ou d'y adhérer;

12. *Souligne* la nécessité de mobiliser, selon qu'il convient, des ressources financières supplémentaires en vue de financer la création d'infrastructures et de services de transport, notamment grâce au recours à des partenariats public-privé, pour parvenir à un développement profitable à tous et durable;

13. *Engage* les organismes des Nations Unies et les autres organisations internationales, les institutions financières internationales, les donateurs multilatéraux et bilatéraux et le secteur privé à mieux coordonner leurs efforts et à travailler en collaboration pour mobiliser, à l'intention des pays, une aide financière et technique en vue de la création de couloirs de transport et de transit dans le cadre d'un développement durable et profitable à tous.
